



**CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 24/09/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560**

**CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE**

<b>Date</b>	<b>24/09/2025</b>
<b>Lieu</b>	Salle du Conseil Municipal
<b>Présents</b>	Gilles ROGIER, Gisèle VAUQUOY, Elisabeth FERRIER, Serge FERRIER, Frédéric BUISSON, Nicole THEILLOUT, JF CHARRAT, D ENJARLAN, JP BERSIA, S BLANC
<b>Absents</b>	J GUERARD, F PAYAN, E BOURASSEAU, D DUVAL, F PIEULE IKHLEF
<b>Procurations</b>	S LIZANO à S BLANC, M GILLET à N THEILLOUT, D LUCE à S FERRIER, C BEAUDUEN à JF CHARRAT
<b>Quorum</b>	10 en début de séance
<b>Heure d'ouverture de la séance</b>	18H00
<b>Heure de clôture de la séance</b>	
<b>Présidence</b>	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
<b>Secrétaire de séance</b>	Pour l'opposition : Pour la majorité : Mme Gisèle VAUQUOY a été élue secrétaire de séance
<b>Public</b>	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur

Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.



**CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 24/09/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560**

<b>Dossier n°1</b>	<b>Approbation du précédent conseil municipal</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 03/09/2025 Aucune remarque
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstentions :</b>
<b>Dossier n°2</b>	<b>Convention de pâturage</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER informe le conseil municipal que l'éleveur Grataloup a arrêté son exploitation. L'ONF qui a la gestion des forêts communales propose un éleveur avec une nouvelle convention de pâturage :3€ /ha sur 185 ha convention sur 5 ans pâturage hivernal du 01/10 au 15/03 S BLANC dit que ce n'est pas un gros troupeau, et c'est bien pour l'entretien Il a des préconisations à respecter par l'onf
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstentions :</b>
<b>Dossier n°3</b>	<b>Subvention association 2025</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER informe que l' <b>association Taïa l'escolo</b> est reprise par les parents d'élève leur demande est 1500€ pour 9 projets On n'a pas de données sur l'association JF CHARRAT pas de cohérence car c'est pour 2025/2026 G ROGIER demande à avoir un complément d'information Vote reporté  G ROGIER explique que le <b>Tennis club verdiérois</b> a cessé son activité Recette d'environ 1200€ pour l'été. La commune a repris la gestion. Le professeur de tennis a été repris par la mairie S FERRIER informe qu'il y a 12 enfants inscrits G ROGIER informe qu'aucune subvention n'a été versée en 2024 et pour clôturer l'association Monsieur Pages a fait des avances de recettes pour 1970€ S FERRIER informe que l'association est dissoute depuis le 26/08/2025 G ROGIER informe que la commune va être affiliée à la fédération de tennis JF CHARRAT dit qu'il y a 2 ans une subvention pour démarrer le club a été votée. La commune n'a pas vocation à se substituer à une association. La création du tennis club avait pour objet d'obtenir des subventions pour la réfection des terrains. S FERRIER informe que l'affiliation à la fédération a permis la subvention du padel, et la réfection des terrains de tennis.



	<p>JP BERSIA informe que l'activité du tennis dirigée par le foyer rural ne se portait pas bien, et demandait des subventions pour équilibrer sans parler du problème des clés. L'objectif est de trouver une dynamique autour du tennis. Aujourd'hui des fonds propres ont été mis par Monsieur Pagès, la commune doit trouver une solution. L'idée c'est qu'il y ait toujours du monde pour dynamiser ces équipements. Cet été il y a eu du monde.</p> <p>G ROGIER dit que le travail qu'aurait dû faire l'association a été fait par la mairie. Il y a 20 ans le tennis était déjà communal.</p> <p>JF CHARRAT dit que ça va créer un précédent sur la substitution de la commune à l'association</p> <p>D ENJARLAN informe que l'affiliation à la fédération a permis au joueur de pouvoir faire des tournois et se classer</p> <p>JF CHARRAT dit qu'on parle que la commune doit mettre de l'argent</p> <p>G ROGIER demande le vote pour 1970€</p>
	<p><b>Pour : 12</b></p> <p><b>Contre : JF CHARRAT + 1 proc C BEAUDUEN</b></p> <p><b>Abstentions :</b></p>
	<p>G ROGIER informe que l'association Fleurs et saveurs nous a donner les compléments d'information demandés</p> <p>Le SDIS a été questionné sur la possibilité de faire des ateliers culinaires : leur réponse a été négative, la cuisine n'a pas vocation à recevoir des ateliers de cuisine et du public mais seulement des traiteurs, la salle ne peut pas non plus recevoir des ateliers cuisines</p> <p>G ROGIER détaille la demande de subvention</p> <p>JF CHARRAT informe que l'association demande une subvention pour des équipements et non si la salle est adaptée ou pas.</p> <p>E FERRIER explique que l'information sur l'utilisation de la salle est juste une réponse à la question au précédent conseil.</p> <p>G ROGIER explique qu'il y a la salle de la Mourotte mais il y a des travaux à faire. Le souhait est plutôt de subventionner la communication car c'est pour la journée de la fête des jardins</p> <p>S BLANC demande si la mairie a une sono et si elle peut la prêter</p> <p>E FERRIER explique que la commune a eu des mauvaises expériences</p> <p>G ROGIER explique qu'il préconise de subvention 1000€</p> <p>JP BERSIA demande si on peut avoir des justificatifs d'achat</p> <p>Pour la communication c'est bien car c'est durable alors que du matériel culinaire on ne sait pas si l'activité va perdurer</p> <p>JF CHARRAT informe que le conseil municipal se prononce sur la subvention et non sur le motif</p>



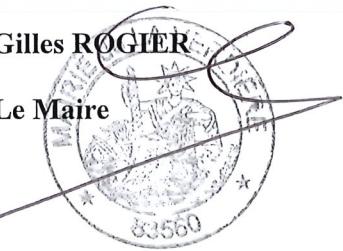
**CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 24/09/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560**

<b>Dossier n°4</b>	<b>RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER informe que les rendements sont très bons JP BERSIA informe qu'on est tributaire de l'agence de l'eau pour pouvoir faire les travaux et que les rendements sont une des conditions pour avoir les aides.
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstentions :</b>
<b>Dossier n°1</b>	<b>RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER informe que ce rapport concerne l'eau potable mais que les conditions de l'agence de l'eau sont identiques à celle de l'assainissement collectif vu précédemment.
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstentions :</b>
<b>Questions diverses</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Médecin : G ROGIER informe que le médecin n'a pas pu être vu car elle a été malade. Les recherches continuent S FERRIER explique qu'on a diversifié les recherches, on a toujours les 2 cabinets et pour l'instant ils n'ont pas les profils qu'on recherche. On est maintenant en relation avec l'INSI, qui est en contact avec les universités et qui touchent les médecins en sortie d'étude et les jeunes médecins.</li><li>- JF CHARRAT demande quand arrive le futur policier municipal G ROGIER informe qu'il arrive le 16/10 JF CHARRAT demande si la policière municipale reprend le travail G ROGIER répond qu'il l'ignore et qu'elle ne s'est pas présenté à la convocation du médecin expert.</li></ul>

**PV arrêté le 24/09/2025 à 18h57**

**Gilles ROGIER**

**Le Maire**



**Gisèle VAUQUOY**

**Le secrétaire de séance**